



 **Projet d'installation solaire à**

# Arouër-Le Chaumet, Allier (03)

Initié début 2023, le projet de ferme bio-agrioltaïque du Chaumet a été une première fois présenté en mairie en mai 2023 puis tout au long du projet jusqu'en mars 2025. Le projet a également été présenté à la Communauté d'Agglomération en octobre 2023 et à la DDT en avril 2024. Le projet a enfin fait l'objet d'un pôle EnR en octobre 2024 pour recueillir les préconisations des différents services et s'assurer d'une bonne intégration locale.

Notre projet bio-agrioltaïque du Chaumet couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme agrioltaïque d'une capacité de production de 21,9 MWc, qui produirait environ 26 543 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 11 940 personnes (source : agence ORE 2223kwh/habitant/an).

Des études de faisabilité (technique, environnementale, agricole) ont été conduites et se sont achevées en décembre 2024. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont notamment permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques floristiques humides. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'avifaune et aux chiroptères. Ces zones seront évitées et feront l'objet de mesures ciblées afin de garantir leur préservation.

En phase avec la vision de l'agrioltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques actuelles et prévoit d'équiper les parcelles de l'élevage biologique de vaches allaitantes de structures photovoltaïques mobiles dites « trackers ». Positionnée à 2,50 mètres au-dessus des pâtures, notre solution agrioltaïque est conçue sur mesure avec l'exploitant agricole afin de coupler une activité agricole principale et pérenne avec une production d'électricité renouvelable au travers de la mise en place d'un pâturage tournant dynamique. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur de petits espaces et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu au cours du troisième trimestre de 2025. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2026 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

## CHIFFRES CLÉS

 **26 543 MWh**  
d'électricité produite chaque année

 **21,9 MWc**  
de puissance maximale

 **11 940**  
foyers approvisionnés chaque année (équivalent)

 **40,1**  
hectares de superficie

 **7 500**  
tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année (estimation)

## Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrioltaïque ?

Partagez votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse [arnaud.brailon@lightsourcebp.com](mailto:arnaud.brailon@lightsourcebp.com) ou par courrier à :

Lightsource bp  
Newton Offices  
55 ter, avenue René Cassin,  
69009 Lyon

Projet d'installation solaire à

# Projet de ferme bio-agrivoltaïque d'Aurouër-Le Chaumet, Allier (03)

Au terme de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et techniques inventoriés lors des études de faisabilité, nous envisageons le schéma d'implantation préliminaire suivant, qui sera amené à évoluer avec les recommandations issues des consultations publiques et les conclusions des différentes études que nous conduisons.



### Mesures en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront notamment les déplacements de l'avifaune (corridors écologiques) et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.). En cas de forts impacts environnementaux pressentis sur certaines zones, l'implantation de structures photovoltaïques sera évitée. Un travail sur des modalités de pâturage adaptées favorablement à ces milieux est en cours.



### Renforcement des corridors écologiques

L'intégralité des haies et arbres isolés présents sur le site seront conservés. Le projet a été scindé en deux parties afin de maintenir et préserver le corridor écologique traversant le site d'est en ouest.

Les nouvelles haies seront constituées d'essences locales, et assureront une nouvelle fonction écologique en améliorant la biodiversité locale.



### Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'ensemble du projet est conçu sur mesure avec l'exploitant du site afin d'apporter à l'activité agricole, une réponse face aux défis climatiques et un outil au service de sa production.

L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation afin de garantir la vocation première des terrains, à savoir une production agricole principale et significative.

- Structures photovoltaïques
- Clôtures
- Plantations ou renforcement de haies



### Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Des éloignements ont été pris par rapport aux habitations et aux voies de circulation. De nombreuses haies bocagères seront implantées, parfois selon un principe de multi-strates, et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site. Dans ce même objectif, nous clôturerons le site à l'aide d'une clôture de type agricole avec poteaux en bois, tout comme nous porterons une attention particulière à l'habillage des postes techniques afin de s'assurer de la bonne intégration du projet au cadre local.



### Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



## FAQs

### Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minimale (moins de 5 %) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

### À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemencerons autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

### Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

### Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent.





## Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organisons deux permanences publiques en mairie d'Aurouër **les 17 et 22 avril 2025**.



17 et 22 avril 2025

à la Mairie d'Aurouër  
15h - 20h

## En savoir plus

### Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à [arnaud.brailon@lightsourcebp.com](mailto:arnaud.brailon@lightsourcebp.com) ou par courrier postal à l'adresse - **Lightsource bp, Bâtiment Newton Offices, 55 ter avenue René Cassin, 69009 Lyon** - nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

**E** | [contact.fr@lightsourcebp.com](mailto:contact.fr@lightsourcebp.com)

**W** | [www.lightsourcebp.com/fr](http://www.lightsourcebp.com/fr)

## QUI NOUS SOMMES

Né en 2010, Lightsource bp est un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et locale en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

